

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 06 OCTOBRE 2021

QUESTION 2021/08/001 : Multi accueil Lous Pitchous - Avant-projet définitif

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- valide l'avant-projet définitif présenté,
- valide l'enveloppe des travaux à hauteur de 542 072,09 € HT,
- autorise Monsieur le Président à déposer le permis de construire correspondant,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant à la fixation du montant de rémunération définitif de la maîtrise d'œuvre,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2021/08/002 : Multi accueil Lous Pitchous – Demandes de subvention

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- autorise Monsieur le Président à déposer des demandes de subvention auprès de la CAF et de la MSA du Gers,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2021/08/003 : Bâtiment à énergie positive - marchés de travaux

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- autorise Monsieur le Président à signer les marchés des lots 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, et 9 avec les entreprises suivantes :

N°	lot	Entreprise	Montant HT
1	Maçonnerie	SAS MENDEZ BATIMENT	196 306,76 €
2	VRD	SARL LTPE	145 568,00 €
4	Menuiserie	SAS GAUTHIER DIFFUSION	49 374,52 €
5	Plâtrerie Isolation	SARL JPMI	50 198,15 €
6	Plomberie sanitaire	MARSOL ENERGIE	13 007,50 €
7	Electricité chauffage ventilation	SARL GERS ELEC	67 583,00 €
8	Carrelage faïence	SARL MARC LARY	39 602,86 €
9	Peinture	PICKTOR SAS	8 860,40 €

- autorise Monsieur le Président à signer les marchés des lots qui ont été déclaré infructueux suite à cette consultation et qui ont fait l'objet d'une procédure de négociation sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément au Code de la Commande Publique comme suit :

N°	lot	Entreprise	Montant HT
3	structure métallique et bardage	l'EURL BOUILLLOT	233 737,55 € HT
10	serrurerie	l'EURL BOUILLLOT	16 690,52 € HT

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2021/08/004 : Décisions Modificatives aux budgets

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve les décisions modificatives ci-dessous :

Décision Modificative au Budget Camping Ile Du Pont :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte	Intitulé	Dépense	Recette
21718	Autres terrains	+ 15 500.00 €	
1311	Etat et établissements nationaux		+ 15 500.00 €
	Total :	+ 15 500.00 €	+ 15 500.00 €

Décision Modificative au Budget MULTI SERVICES DE BASSOUES :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte	Intitulé	Dépense	Recette
168748	Autres communes	5 536.00 €	
168751	GFP de rattachement		5 536.00 €
	Total :	5 536.00 €	5 536.00 €

Décision Modificative au Budget Cuisine Centrale :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte	Intitulé	Dépense	Recette
6042	Achat de prestation de services	8 000.00 €	
64 111	Rémunération principale	7 000.00 €	
7066	Redevance droit et services		12 000.00 €
70 846	Autres services		3 000.00 €
	Total :	15 000.00 €	15 000.00 €

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2021/08/005 : Confection de repas pour le compte du CIAS « Cœur d'Astarac en Gascogne » - fixation du tarif pour les repas livrés à l'ITEP de Mirande

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- fixe les tarifs des repas comme suit :

- Repas adulte : 3,62 € TTC

- Repas enfants : 3,22 € TTC.

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2021/08/006 : Accueil de Loisirs sans Hébergement durant les vacances scolaires et Accueil Collectifs de Mineurs des mercredis – tarifs 2021-2022

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve les tarifs des ALSH Pitchounet, Cadichon et l'île des enfants durant les vacances scolaires et des ACM des mercredis tels que présentés ci-dessous pour l'année 2021-2022 :

TARIF NORMAL applicable aux personnes non domiciliées sur Cœur d'Astarac et allocataires CAF <900

	Tranche 0/531	Tranche 532/617	Tranche 618/900
Demi-journée	3,15 €	4,75 €	5,70 €
Journée sans repas	5,35 €	8,10 €	9,70 €
Demi-journée avec repas	6,10 €	7,70 €	8,65 €
Journée repas	6,85 €	9,60 €	11,20 €

TARIF REDUIT applicable aux personnes domiciliées sur Cœur d'Astarac et allocataires CAF <900

	Tranche 0/531	Tranche 532/617	Tranche 618/900
Demi-journée	2,00 €	3,60 €	4,75 €
Journée sans repas	3,40 €	6,10 €	8,10 €
Demi-journée avec repas	4,00 €	6,45 €	7,60 €
Journée repas	4,80 €	7,50 €	9,50 €

TARIF NORMAL applicable aux personnes non domiciliées sur Cœur d'Astarac et allocataires CAF >900

	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Demi-journée	7,10 €	6,60 €	6,00 €
Journée sans repas	12,00 €	11,20 €	10,20 €
Demi-journée avec repas	10,00 €	9,60 €	9,00 €
Journée repas	13,50 €	12,70 €	11,70 €

TARIF NORMAL applicable aux personnes domiciliées sur Cœur d'Astarac et allocataires CAF >900

	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Demi-journée	6,25 €	5,70 €	5,20 €
Journée sans repas	10,60 €	9,70 €	8,85 €
Demi-journée avec repas	9,10 €	8,55 €	8,00 €
Journée repas	12,00 €	11,20 €	10,25 €

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2021/08/007 : Zone d'Activités du Miélanais - proposition d'achat des parcelles C960 à 964

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

- accepte l'offre d'achat de M SOUQUET pour les parcelles C960, C961, C962, C964 à Miélan pour un montant de 100 000 € HT,

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2021/08/008 : Convention relative à la disponibilité d'un Sapeur-Pompier Volontaire pendant son temps de travail

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve la convention présentée relative à la disponibilité du Sapeur-Pompier Volontaire pendant son temps de travail,
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Président pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2021/08/009 : Création d'un poste de cuisinier à la cantine scolaire de Bassoues dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) Parcours emploi compétences

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- décide de créer un poste de cuisinier à la cantine scolaire de Bassoues à compter du 1er septembre 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- précise que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 09 mois, avec possibilité de prolongation par avenant pour une durée de 9 mois, puis par un dernier avenant pour une durée de 6 mois, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- précise que la durée du travail est fixée à 22 heures par semaine.
- indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC (pourcentage du taux du SMIC 100 %), multiplié par le nombre d'heures de travail.
- autorise l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

QUESTION 2021/08/010 : Création d'un poste d'agent d'accueil France Services de Mirande dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) Parcours emploi compétences

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- décide de créer un poste d'agent d'accueil France Service à compter du 1^{er} août 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- précise que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 09 mois, avec possibilité de prolongation par avenant pour une durée de 9 mois, puis par un dernier avenant pour une durée de 6 mois, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- précise que la durée du travail est fixée à 24 heures par semaine.
- indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC (pourcentage du taux du SMIC 100 %), multiplié par le nombre d'heures de travail.
- autorise l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

QUESTION 2021/08/011 : Contrats d'apprentissage

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- décide de recourir au contrat d'apprentissage,
- décide de conclure 2 contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Multi-accueil « Lous Pichous »	1	Diplôme d'État « Éducateur-Éducatrice De Jeunes Enfants »	du 01/10/2021 au 31/07/2021
Accueil péri/extra scolaires « Pitchounet »	1	BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et du Sport) spécialité Loisirs Tous Publics	du 01/01/2022 au 30/11/2023

- prévoit les crédits nécessaires qui seront inscrits au budget communautaire, au chapitre 12, article 64 17 des documents budgétaires,
- autorise Monsieur le Président ou un de ses Vice-Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le Centre de Formation d'Apprentis.

QUESTION 2021/08/012 : Maisons France Services - avenant à la convention pour la labellisation des sites de Mirande et Miélan

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant présenté,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2021/08/013 : Maisons France Services - label « Aidant Connect »

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- autorise Monsieur le Président à solliciter le label « Aidant Connect » pour les Maisons France Services du territoire,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2021/08/014 : Modification des statuts du CIAS « Cœur d'Astarac en Gascogne »

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve les statuts modifiés présentés,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2021/08/015 : Contrat départemental de développement 2021-2027

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- autorise Monsieur le Président à signer le Contrat Départemental de Développement 2021-2027,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2021/08/016 : Rapport annuel 2020 du Syndicat Mixte de Collecte des Déchets Secteur Sud

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président, prend acte du rapport présenté.

QUESTION 2021/08/017: Décisions prises par Monsieur le Président

Monsieur le Président rend compte des décisions prises en vertu de la délégation de compétence que lui a donnée le Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020.

Numéro	Objet	En date du
D210020	ALSH Ile des Enfants - projet pédagogique	07/07/2021
D210021	ALSH Cadichon - projet pédagogique	07/07/2021
D210022	ALSH ASTRADO - règlement intérieur	07/07/2021
D210023	Suppression régie de recettes MSAP	07/07/2021
D210024	Lous Pitchous - règlement intérieur	07/07/2021
D210025	Lous Pitchous - projet pédagogique	07/07/2021
D210026	ALSH ASTRADO - convention ADDA pour le projet « manga »	07/07/2021
D210027	ACM et cantine scolaire Mirande – règlement intérieur	07/07/2021
D210028	ludothèque - règlement intérieur	07/07/2021
D210029	suppression de la régie de recettes « cantine scolaire MIRANDE »	08/07/2021
D210030	Mise à Disposition de la base de loisirs à LA FRATERNELLE pour l'année 2021	20/07/2021
D210031	SMCD secteur SUD - convention redevance spéciale pour Saint Fris	20/07/2021
D210032	Mise à Disposition des gymnases à MIRANDE BADMINTON CLUB les 10 et 11 juillet 2021	20/07/2021
D210033	ACM et cantine scolaire Mirande – règlement intérieur version 2	20/07/2021
D210034	Mise à Disposition de la cantine scolaire à MONTESQUIOU THE ROCK'S du 19 au 23/08/2021	29/07/2021
D210035	Modification des honoraires du maître d'œuvre pour le projet BEPOS	04/08/2021
D210036	Décision d'emprunt de 250 000 € pour les travaux et acquisitions 2021	02/08/2021
D210037	Concession temporaire de la parcelle A273 à Mirande pour 2021	01/09/2021
D210038	Mise à Disposition de LUDINA à AUCH FOOTBALL le 25 aout 2021	01/09/2021
D210039	Mise à Disposition de LUDINA au CDSA 32 le 15 septembre 2021	01/09/2021
D210040	ACM 6-12 ans - projet pédagogique 2021	01/09/2021

D210041	Mise à Disposition d'agents de la mairie de Miélan pour la compétence cantine scolaire	03/09/2021
D210042	Mise à Disposition des gymnases à Football Club Mirande 2021-2022	07/09/2021
D210043	Mise à Disposition du gymnase à MIRANDE MIELAN ASTARAC HAND BALL du 31 aout au 30 septembre 2021	07/09/2021
D210044	Mise à Disposition des gymnases à MIRANDE BADMINTON CLUB le 11 septembre 2021	13/09/2021
D210045	Mise à Disposition des gymnases à YOSEIKAN BUDO MIRANDAIS 2021-2022	13/09/2021
D210046	Mise à Disposition du gymnase à LES AILES DE MARIO 2021-2022	13/09/2021
D210047	Mise à Disposition des gymnases à MIRANDE BADMINTON CLUB 2021-2022	13/09/2021
D210048	Concession temporaire de la parcelle E20 à BASSOUES pour 2021	13/09/2021
D210049	Mise à Disposition du gymnase à MIEUX ETRE 2020-2021	13/09/2021
D210050	Mise à Disposition d'agents de la Mairie de l'Isle de Noé pour la cantine scolaire	13/09/2021
D210051	Mise à Disposition d'agents de la Mairie de Bassoues pour la cantine scolaire	13/09/2021

QUESTION 2021/08/018: Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve les modifications ci-dessous :

Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi « rédacteur » pour une durée de 35 heures/semaine, et création d'un poste dans le cadre d'emploi « adjoint administratif » pour une durée de 35 heures/semaine, au vu du recrutement de l'agent dans ce cadre d'emploi, en tant que chargé(e) de communication.

- valide le tableau des emplois présenté,
- accepte d'ouvrir les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.